



Le Président



Monsieur Evence RICHARD
Préfet du Var
PREFECTURE DU VAR
Boulevard du 112^{ème} régiment d'infanterie
CS 31209

83070 TOULON Cedex

Toulon, le 11 JUL. 2023

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la consultation portant sur le projet de création de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) « VARECOPOLE » sur la commune du Cagnet-des-Maures, vous avez bien voulu nous transmettre pour avis le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, et nous vous en remercions.

En matière d'attractivité, le projet VARECOPOLE constitue une opportunité majeure pour le département du Var, dans un contexte de pénurie du foncier économique. Il s'agit en effet d'un projet structurant qui doit permettre de redynamiser l'activité économique du territoire Cœur du Var et au-delà, en se positionnant sur une typologie d'activités à haute valeur ajoutée dans le domaine des écotechnologies, des énergies renouvelables, de la domotique, des mobilités...

La zone VARECOPOLE vise donc à créer une économie de production de biens et de services, avec un rayonnement favorable pour la création et le développement de l'emploi.

Située au cœur d'un réseau de communications, la localisation stratégique du site représente un véritable atout en matière d'accessibilité : intersection des autoroutes A8 et A57, accès de part et d'autre de la RDN7, proximité de la gare ferroviaire du Cagnet-des-Maures.

Cette situation va favoriser sa visibilité et faciliter son intégration dans le fonctionnement du territoire, en lien avec la réalisation d'un pôle multimodal près de la gare et une restructuration globale du réseau viaire existant, qui constitueront des compléments indispensables au développement du projet VARECOPOLE.

Cette position stratégique est donc déterminante dans l'optimisation des transports publics et l'amélioration de l'offre en matière de mobilités.

Nous soulignons également la pertinence de la structuration du projet VARECOPOLE en différents secteurs, chacun incarnant une identité urbaine et paysagère qui lui est propre, afin qu'il puisse être articulé avec le centre-ville du Cagnet-des-Maures et les équipements structurants (mobilités douces), mais aussi jouer son rôle d'interface avec les infrastructures viaires et son environnement direct (intégration paysagère).

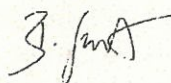
Par ailleurs, nous avons bien noté que le site développera une programmation mixte, visant à générer un véritable dynamisme économique local : activités à haute valeur ajoutée, pôle de formation et de recherche, logements, commerces en lien avec les quartiers avoisinants, équipements et services pour les entreprises et la population.

Enfin, compte tenu de la richesse naturelle des lieux (proximité de la réserve nationale de la Plaine des Maures) et de la vocation recherchée pour ce site d'activités, nous encourageons les orientations affichées avec la prise en compte de prescriptions environnementales et d'intégration paysagères renforcées, et qui devront être mises en œuvre dans les principes d'aménagements qui sont programmés.

Pour l'ensemble de ces raisons, la CCI du Var est donc tout à fait favorable au projet de création de la Zone d'Aménagement Concertée VARECOPOLE. Un aménagement de cette envergure constitue un véritable enjeu stratégique à l'échelle du territoire, où la réflexion intercommunale est tout à fait justifiée, en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale « Cœur du Var ».

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président,



Basil GERTIS

Affaire suivie par :
Pôle Experts-Métiers
Joanin MAILHAN
Tél : 04 94 22 80 13

